

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 23 SEPTEMBRE 2020 À 16 H 30, PAR ZOOM

PRÉSENCES

Denis Miousse, président
Solange Turgeon, vice-présidente
Claude Lévesque, PDG par intérim et secrétaire
Johanne Beaudoin
Dave Charlton
Ginette Côté
Geneviève Fafard
Josée Francœur
Pascale Lafortune
Michaël Lavigne
Jean-Pierre Porlier
France St-Pierre
Jean-Marie Vollant

ABSENCES

Roger Dubé
Diane Ouellet

Invités : Johanne Savard, présidente-directrice générale adjointe
Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution 2020-09-153

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 23 septembre 2020 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux**3.1. Séance spéciale à huis clos du 28 mai 2020****Résolution 2020-09-154**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 28 mai 2020.

Adopté à l'unanimité.

3.2. Séance publique régulière du 17 juin 2020

Résolution 2020-09-155

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 17 juin 2020.

Adopté à l'unanimité.

3.3. Séance spéciale à huis clos du 8 juillet 2020

Résolution 2020-09-156

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 8 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

3.4. Séance spéciale du 28 juillet 2020

Résolution 2020-09-157

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 28 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

3.5. Séance spéciale à huis clos du 26 août 2020

Résolution 2020-09-158

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 26 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

3.6. Séance spéciale du 11 septembre 2020

Résolution 2020-09-159

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 11 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Le président, monsieur Denis Miousse, rappelle les mesures à suivre pour contrer la COVID-19, soit le lavage des mains, le port d'un couvre-visage et la distanciation physique. Concernant ceux et celles qui ne jugent pas nécessaire de mettre ces mesures en pratique, il leur suggère de s'adresser aux membres des familles qui ont perdu l'un des leurs en raison de la COVID.

La situation actuelle sur la Côte-Nord permet à notre région d'être classée « zone verte ». D'ailleurs, la Côte-Nord est la région qui compte le moins de cas de COVID-19. Le président tient à féliciter, d'une part, tous ceux et celles qui participent à leur façon à contrer la propagation du virus et, d'autre part, il remercie les Nord-Côtières et les Nord-Côtières pour l'accueil qu'ils ont offert aux touristes qui sont venus nous visiter en grand nombre au cours de l'été.

Monsieur Miousse souligne aussi le travail sans relâche et les efforts déployés par tout le personnel qui œuvre au CISSS de la Côte-Nord afin d'assurer qu'aucun bris de service ne survienne durant la période estivale.

Par ailleurs, le président rappelle qu'en août 2019, madame Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, nous rendait visite à Sept-Îles pour annoncer que le gouvernement du Québec avait accepté de mettre en chantier la réfection de l'urgence et du bloc opératoire de l'hôpital de Sept-Îles. Le travail se poursuit et des développements sont attendus bientôt en ce sens.

6. Rapport du président-directeur général par intérim

Le président-directeur général par intérim, monsieur Claude Lévesque, fait part des activités qui ont eu lieu depuis son entrée en fonction :

- Préparation à la deuxième vague de la COVID-19 :
 - le plan de contingence régional est complété à 95 % et sera finalisé d'ici la fin de septembre pour dépôt auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux;
 - des exercices de simulation ont été effectués;
 - une équipe de renfort est mise en place (appel lancé auprès du personnel du CISSS);
 - plusieurs réunions de coordination ont eu lieu avec divers partenaires (cégeps, centres de services scolaires, services de garde à l'enfance, élus municipaux, syndicats, etc.);
 - plan de contingence pour la Basse-Côte-Nord.
- Rencontre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société québécoise des infrastructures concernant les dossiers de réfection de l'urgence et du bloc opératoire et de relocalisation de l'aile psychiatrique de l'Hôpital de Sept-Îles.
- Rencontre avec le sous-ministre aux ressources humaines concernant la problématique des coûts de la main-d'œuvre indépendante.
- Rencontre avec le sous-ministre aux affaires médicales en ce qui a trait au plan d'effectifs médicaux.
- Rencontre avec le Ministère portant sur le dossier de l'hémato-oncologie – offre de service en collaboration avec la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Échanges avec le CHU de Québec, le CHU Sainte-Justine, le CHU de Montréal : des renforts provenant de ces installations nous ont permis d'éviter des bris de services en périnatalité au cours des dernières semaines. À cet effet, la qualité du plan de contingence de la Côte-Nord a été soulignée par le Ministère.
- Discussions en cours sur la possibilité d'un jumelage avec le CHU de Québec dans divers domaines (par exemple : les soins médicaux, le génie biomédical, les ressources humaines, etc.).
- Rencontre avec la faculté de médecine de l'Université Laval portant sur l'attraction des effectifs médicaux sur la Côte-Nord (GMF, dispensaire urbain). L'Université du Québec à Chicoutimi et le Cégep de Sept-Îles participent aussi aux travaux en ce qui a trait au projet de dispensaire urbain.

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Afin de répondre à une demande, des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance.

Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

Lise Bouchard, usagère	Service de transport aux usagers et indemnité : « Est-ce qu'un autre moyen de transport abordable est disponible pour se rendre à Québec pour un rendez-vous médical quand le service par autobus fait défaut, comme c'est actuellement le cas? Est-ce que l'indemnité pour le transport sera augmentée? »
Représentante d'une usagère	Témoignage au nom d'une usagère pour sensibiliser à l'importance des soins à accorder aux personnes vulnérables : « La crise de la COVID-19 a mis à jour l'extrême vulnérabilité des personnes vivant dans les CHSLD. Cependant, cette situation préoccupante s'étend aussi aux ressources de type familial (RTF). »

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nominations – Membres actifs

Résolution 2020-09-160

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Lucia Perez Repetto, omnipratricienne, numéro de permis 20479, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (incluant hospitalisation, soins prolongés [CHSLD], urgence et consultation en bureau) » à l'installation des Escoumins;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} septembre 2020;

Attendu que la D^{re} Lucia Perez Repetto annonçait, le 11 septembre 2020, son intention de quitter la région et son départ effectif à compter du 10 novembre 2020;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-400);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Lucia Perez Repetto, omnipratricienne, numéro de permis 20479;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation des Escoumins;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (incluant hospitalisation, soins prolongés [CHSLD], urgence et consultation en bureau) » pour la période du 23 septembre 2020 au 10 novembre 2020;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception des diplômes;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ);
- **D'accepter** la démission de la D^{re} Lucia Perez Repetto, omnipratricienne, numéro de permis 20479, à compter du 10 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-09-161

Attendu la demande de nomination du D^r Benoît Madgin, omnipraticien, numéro de permis 20474, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale – hospitalisation (incluant psychiatrie, soins intensifs, usager en observation à l'urgence, SAM), urgence mineure, urgence majeure » à l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} septembre 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-396);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Benoît Madgin, omnipraticien, numéro de permis 20474;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale – hospitalisation (incluant psychiatrie, soins intensifs, usager en observation à l'urgence, SAM), urgence mineure, urgence majeure » pour la période du 23 septembre 2020 au 21 mars 2022;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception des diplômes;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-09-162

Attendu la demande de nomination du D^r Jean-Sébastien Otis-Carrasqueira, omnipraticien, numéro de permis 20664, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (hospitalisation incluant les soins intensifs, mère-enfant excluant l'obstétrique, médecine de jour, urgence et consultation externe générale) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} septembre 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-399);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Jean-Sébastien Otis-Carrasqueira, omnipraticien, numéro de permis 20664;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;

- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (hospitalisation incluant les soins intensifs, mère-enfant excluant l'obstétrique, médecine de jour, urgence et consultation externe générale) » pour la période du 23 septembre 2020 au 21 mars 2022;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception des diplômes;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-09-163

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Frédérique Roy, omnipraticienne, numéro de permis 16121, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (urgence et consultation externe générale incluant les soins intensifs) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} septembre 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-398);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Frédérique Roy, omnipraticienne, numéro de permis 16121;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale (urgence et consultation externe générale incluant les soins intensifs) » pour la période du 23 septembre 2020 au 21 mars 2022;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-09-164

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Julie Desjardins, pédopsychiatre, numéro de permis 20343, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « psychiatrie (TEC et clinique externe, hospitalisation en courte durée) – pédopsychiatrie » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} septembre 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-401);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Julie Desjardins, pédopsychiatre, numéro de permis 20343;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « psychiatrie (TEC et clinique externe, hospitalisation en courte durée) – pédopsychiatrie » pour la période du 23 septembre 2020 au 21 mars 2022;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception des diplômes;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-09-165

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Megan Sheppard, omnipraticienne, numéro de permis 20378, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale – hospitalisation (incluant psychiatrie, soins intensifs, usager en observation à l'urgence, SAM), urgence mineure, UCDG » à l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} septembre 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-397);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Megan Sheppard, omnipraticienne, numéro de permis 20378;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges en « médecine générale – hospitalisation (incluant psychiatrie, soins intensifs, usager en observation à l'urgence, SAM), urgence mineure, UCDG » pour la période du 23 septembre 2020 au 21 mars 2022;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle à la réception des diplômes;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-09-166

Attendu la demande de nomination de madame Marie-Lou Deschamps, pharmacienne, numéro de permis 040195, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec une pratique principale à l'installation de Sept-Îles et une pratique secondaire à l'installation de Port-Cartier;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} septembre 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-402);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de madame Marie-Lou Deschamps, pharmacienne, numéro de permis 040195;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord avec une pratique principale à l'installation de Sept-Îles et une pratique secondaire à l'installation de Port-Cartier à compter du 13 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Nomination – Membre associé

Résolution 2020-09-167

Attendu la demande de nomination du D^r Nicolas Marcoux, hémato-oncologue, numéro de permis 16464, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « hémato-oncologie » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 1^{er} septembre 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-405);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Nicolas Marcoux, hémato-oncologue, numéro de permis 16464;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « hémato-oncologie » pour la période du 23 septembre 2020 au 21 mars 2022;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Modifications de privilèges

Résolution 2020-09-168

Attendu la demande formulée par le D^r Arab Boussaid, omnipraticien, numéro de permis 14088, membre actif à l'installation de Forestville, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « santé publique et médecine préventive »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du chef de département régional de santé publique;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 1^{er} septembre 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-403);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges du D^r Arab Boussaid, omnipraticien, numéro de permis 14088, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « santé publique et médecine préventive »;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 23 septembre 2020;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-09-169

Attendu la demande formulée par la D^{re} Julie Marchand, pédopsychiatre, numéro de permis 07477, membre associé à l'installation de Sept-Îles, afin que ses privilèges s'appliquent à l'installation de Baie-Comeau et de procéder à l'ajout de privilèges au « Pavillon Richelieu »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du chef adjoint du département régional de psychiatrie;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 1^{er} septembre 2020;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-404);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Julie Marchand, pédopsychiatre, numéro de permis 07477, afin que ceux-ci s'appliquent à l'installation de Baie-Comeau et de procéder à l'ajout de privilèges au « Pavillon Richelieu »;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 23 septembre 2020;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.4. Démissions

Résolution 2020-09-170

Attendu la démission du D^r Yves Grenier, interniste, membre associé à l'installation de Baie-Comeau, par lettre reçue le 13 juillet 2020 et annonçant sa retraite;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-407);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Yves Grenier, interniste, numéro de permis 75343, à compter du 11 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-09-171

Attendu la démission de la D^{re} Audrey-Anne Mercier, dentiste, membre actif temporaire pour toutes les installations du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, par lettre reçue le 13 juillet 2020 et annonçant sa démission à compter du 1^{er} septembre 2020;

Attendu que le délai de soixante jours n'est pas respecté (art. 254, LSSSS), mais considérant qu'il s'agit d'une nomination temporaire et l'avis favorable du chef de département régional de santé publique;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-408);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Audrey-Anne Mercier, dentiste, numéro de permis 14511, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-09-172

Attendu la démission de la D^{re} Faiza Naseem, omnipraticienne, membre actif à l'installation de Sept-Îles, par lettre reçue le 30 juin 2020 et annonçant sa démission à compter du 31 août 2020;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-406);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Faiza Naseem, omnipraticienne, numéro de permis 17497, à compter du 31 août 2020.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2020-09-173

Attendu la démission de la D^{re} Natasha Beauregard, omnipraticienne, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, par lettre reçue le 9 septembre 2020 et annonçant sa démission à compter du 30 novembre 2020;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-409);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Natasha Beauregard, omnipraticienne, numéro de permis 18285, à compter du 30 novembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

9.1.5. Nomination du chef adjoint au département de médecine générale

Résolution 2020-09-174

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Considérant l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;

Considérant la fin du mandat du D^r Didier Ouellet à titre de chef du département régional de médecine générale;

Considérant l'avis favorable des membres du département de médecine générale de l'Hôpital Le Royer lors de leur rencontre tenue le 1^{er} septembre 2020;

Considérant la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2020-395);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination du D^r Louis-Charles Moreau, numéro de permis 16116, à titre de chef adjoint du département de médecine générale, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

9.2. Demande d'autorisation d'emprunt temporaire lié aux dépenses courantes de fonctionnement au MSSS

Résolution 2020-09-175

Attendu qu'une résolution du conseil d'administration est requise en vertu de la circulaire ministérielle 2018-030 (codifiée 03.01.52.02) pour appuyer une demande d'emprunt temporaire au ministère de la Santé et des Services sociaux pour le paiement des dépenses de fonctionnement;

Attendu que la résolution peut couvrir une période maximale d'un an;

Attendu que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échue le 23 septembre 2020;

Attendu qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord auprès de Desjardins Entreprises jusqu'au 1^{er} avril 2021;

Attendu que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- le président-directeur général;
- la présidente-directrice générale adjointe;
- le directeur des ressources financières;

soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

Il est proposé et appuyé :

- **De demander** au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 120 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 1^{er} avril 2021 auprès de Desjardins Entreprises.

Adopté à l'unanimité.

9.3. Régime d'emprunts à long terme au 31 décembre 2021

Résolution 2020-09-176

Attendu que, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 44 006 650,12 \$;

Attendu que, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 15 juillet 2020;

Il est proposé et appuyé :

1. **QU'**un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 44 006 650,12 \$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
 - ii. le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatique, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii. le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv. le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre et
- d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- le président-directeur général;
 - la présidente-directrice générale adjointe;
 - le directeur des ressources financières;
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adopté à l'unanimité.

10. Dossiers en cours

Aucun dossier en cours n'est inscrit à l'ordre du jour.

11. Nouveaux dossiers

11.1. Renouvellement des comités du conseil d'administration

11.1.1. Comité de vérification

Résolution 2020-09-177

Attendu la nécessité de procéder au renouvellement du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité de vérification :
 1. Administrateur, président du comité de vérification : Michaël Lavigne
 2. Administratrice : Solange Turgeon
 3. Administratrice : Diane Ouellet
 4. Administratrice : Ginette Côté
 5. Administrateur : Jean-Pierre Porlier
 6. Le directeur des ressources financières (invité permanent sans droit de vote)

Adopté à l'unanimité.

11.1.2. Comité de gouvernance et d'éthique

Résolution 2020-09-178

Attendu la nécessité de procéder au renouvellement du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité de gouvernance et d'éthique :
 1. Administratrice, présidente du comité de gouvernance et d'éthique : Johanne Beaudoin
 2. Administratrice : Josée Francoeur
 3. Administratrice : Solange Turgeon
 4. Administrateur : Michaël Lavigne
 5. Le président-directeur général (membre d'office)

Adopté à l'unanimité.

11.1.3. Comité de vigilance et de la qualité

Résolution 2020-09-179

Attendu la nécessité de procéder au renouvellement du comité de vigilance et de la qualité;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité de vigilance et de la qualité :
 1. Administrateur désigné par le comité des usagers (membre d'office), président du comité de vigilance et de la qualité : Jean-Pierre Porlier
 2. Administratrice : Johanne Beaudoin
 3. Administrateur : Michaël Lavigne
 4. Le président-directeur général (membre d'office)
 5. La commissaire aux plaintes et à la qualité des services (membre d'office)
 6. La directrice des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (invitée permanente sans droit de vote)

Adopté à l'unanimité.

11.1.4. Comité ressources humaines

Résolution 2020-09-180

Attendu la nécessité de procéder au renouvellement du comité ressources humaines;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité ressources humaines :
 1. Administratrice, présidente du comité ressources humaines : Solange Turgeon
 2. Administratrice : Diane Ouellet
 3. Administrateur : Jean-Pierre Porlier
 4. Le président du conseil d'administration (membre d'office)
 5. Le président-directeur général (invité permanent)
 6. La directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques (invitée permanente)

Adopté à l'unanimité.

11.2. Nomination des officiers du conseil d'administration – Vice-présidence

Le président indique que l'actuelle vice-présidente du conseil d'administration, madame Solange Turgeon, a confirmé qu'elle ne souhaitait pas renouveler son mandat. Au nom de tous les membres du conseil d'administration, il la remercie pour le travail accompli à ce titre durant son mandat qui prend fin.

Résolution 2020-09-181

Attendu que le mandat actuel à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord arrive à son échéance de deux ans;

Attendu l'obligation de nommer un vice-président au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- De nommer madame Ginette Côté au poste de vice-présidente du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

11.3. Délégation – Remplacement de la directrice de la protection de la jeunesse par intérim en cas d'absence ou d'empêchement

Résolution 2020-09-182

Attendu l'article 31.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse prescrivant que : « En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, il est remplacé par une personne désignée par le conseil d'administration qui l'a nommée ».

Attendu la recommandation de la Direction;

Il est proposé et appuyé :

- **De désigner** madame Annie Lapointe comme remplaçante de la directrice de la protection de la jeunesse par intérim, madame Nadia Denis, en cas d'absence ou d'empêchement qui pourrait survenir, et ce, à compter du 12 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité.

12. Rapport des comités

12.1. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 15 septembre 2020, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes : douze recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 3 juin 2020, 24 recommandations ont été complétées le 15 septembre 2020 et 64 dossiers demeurent en étude;
- Suivi des recommandations de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Délai de prise de rendez-vous et de transmission des résultats pour la clinique de dépistage COVID-19;
- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique :
 - Rapport trimestriel en gestion des risques 2020-2021
 - Suivi des autres dossiers qualité;
 - Directive de la pratique de facturation pour les cas en attente d'hébergement;
 - Protecteur du citoyen – délai de triage;
 - Bilan des opérations électives;
 - Sondage de satisfaction Web.

12.2. Comité de gouvernance et d'éthique

La présidente, madame Johanne Beaudoin, indique qu'aucune séance régulière du comité de gouvernance et d'éthique ne s'est tenue depuis juin dernier. Le comité s'est toutefois réuni en séance de travail au cours de l'été afin de réviser le règlement portant sur le programme d'accueil

et d'intégration des administrateurs. Ce règlement devrait être déposé au conseil d'administration en novembre. Une prochaine séance de travail se tiendra bientôt dans le but de réviser le règlement portant sur la formation continue et le profil des administrateurs.

12.3. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 11 septembre et le 22 septembre 2020, sous la présidence de monsieur Michaël Lavigne.

La réunion du 11 septembre portait essentiellement sur l'adoption du budget 2020-2021 du CISSS de la Côte-Nord tandis que celle du 22 septembre traitait des contrats et engagements financiers de 100 000 \$ et plus.

12.3.1. Nomination de l'auditeur externe pour 2020-2021

Monsieur Denis Miousse déclare son conflit d'intérêts et se retire pour ce point.

Résolution 2020-09-183

Attendu l'obligation de respecter la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu qu'un appel d'offres public a été diffusé pour retenir les services d'un auditeur externe;

Attendu la nomination de la firme Mallette à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2019-2020 lors de la séance du 25 septembre 2019;

Attendu la satisfaction de la Direction des services rendus par la firme;

Attendu que le comité de vérification approuve le renouvellement de la firme Mallette pour le prochain exercice financier;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la nomination de la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés, à titre d'auditeur externe pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, pour une somme de 72 000 \$ pour l'exercice financier 2020-2021, sur recommandation favorable de la Direction et du comité de vérification.

Adopté à l'unanimité.

12.4. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 23 juillet et le 21 septembre 2020, sous la présidence de madame Solange Turgeon.

La réunion du 23 juillet portait sur les processus de sélection du directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire (DSPEU) et du conseiller cadre aux communications et relations avec les médias.

Par ailleurs, voici les sujets abordés lors de la réunion du 21 septembre :

- Embauches et départs;
- Formation APED-PAB finissants et nouvelle cohorte;
- Stratégies – Affichages de postes;
- Suivi de dossiers;
- Nomination – Directeur adjoint des services professionnels et de l'enseignement universitaire;
- Remplacement – Directeur adjoint de la protection de la jeunesse;
- Main-d'œuvre indépendante – MSSS.

12.5. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier mentionne que la semaine nationale des droits des usagers se tient du 21 au 27 septembre. Légalement, c'est en 1973 que les comités de bénéficiaires furent introduits par la Loi 65. Puis, en 1991, ces comités deviennent officiellement des comités des usagers et axent leurs actions sur la défense des droits. Ces derniers représentent également les comités de résidents qui sont mis sur pied dans chaque établissement de soins de longue durée.

En 2015, à la suite des modifications apportées à la Loi de la santé et des services sociaux qui ont entraîné la création des CISSS et des CIUSSS, le comité des usagers du CISSS de la Côte-Nord est créé. Celui-ci regroupe les sept comités des usagers et les treize comités de résidents, dont dix en CHSLD et 3 en centre jeunesse.

Le comité des usagers se positionne comme le gardien des droits de tous les usagers des établissements de santé et de services sociaux, y compris les plus vulnérables, et il s'assure que ces derniers sont traités dans la dignité et le respect de leurs droits et libertés. Il veille notamment à faire connaître et à appliquer les douze droits des usagers, soit :

1. le droit à l'information
2. le droit d'accès aux services
3. le droit de choisir son professionnel ou l'établissement
4. le droit de recevoir les soins que requiert son état
5. le droit de consentir à des soins ou de les refuser
6. le droit de participer aux décisions
7. le droit d'être accompagné, assisté et d'être représenté
8. le droit à l'hébergement
9. le droit de recevoir des services en anglais
10. le droit d'accès à son dossier d'utilisateur
11. le droit à la confidentialité de son dossier d'utilisateur
12. le droit de porter plainte

La situation exceptionnelle découlant de l'actuelle pandémie a mis à l'épreuve l'équilibre entre les droits des usagers versus la prestation de services sécuritaires et l'accès à ces derniers. Cependant, nous avons appris de la première vague et le plan pour contrer la seconde vague a été élaboré avec la collaboration de l'ensemble des comités des usagers et des comités de résidents de la Côte-Nord.

Le comité des usagers a aussi présenté, comme le stipule la LSSSS, le tableau des enjeux en santé et services sociaux en juin et une réponse à ces enjeux est attendue d'ici la fin de septembre. L'enjeu le plus important retenu par l'ensemble des comités est l'impact de la pandémie sur la santé des usagers en regard des soins de santé et de services sociaux. Quels seront les impacts à court, moyen et long termes?

En terminant, monsieur Porlier profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles qui s'impliquent dans les sites des comités des usagers et des treize comités de résidents de la Côte-Nord. Les coordonnées pour joindre ces comités sont disponibles sur le site Web du CISSS de la Côte-Nord.

13. Affaires nouvelles

Aucun sujet n'est ajouté aux affaires nouvelles.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance.

Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

Louise Gagnon et Denis Bouchard, comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles	Une série d'une trentaine de questions a été transmise à la Direction de santé publique en mars dernier et les réponses sont toujours attendues à ce jour. Quand pourrions-nous obtenir des réponses à ces questions?
Steve Heppell, CSN	<p>Négociation syndicale – secteur public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de travail difficiles et les salaires peu attractifs posent bien des défis pour le recrutement de personnel. De plus, la surcharge de travail et l'épuisement ont convaincu plusieurs de quitter leurs postes au cours des derniers mois. Est-ce que le CISSS de la Côte-Nord s'engage à interpeller le gouvernement pour que ce dernier profite de l'actuelle négociation du secteur public pour améliorer les conditions de travail et les salaires du personnel? • Le 30 septembre prochain, le gouvernement compte mettre fin à l'octroi de certaines primes qui font partie des conventions collectives. Est-ce que le CISSS de la Côte-Nord s'engage à intervenir auprès du gouvernement pour réclamer la reconduction de ces primes actuelles, celles-ci contribuant à retenir des centaines de travailleurs et travailleuses dans les établissements de santé de la Côte-Nord?

15. Clôture de la séance

Résolution 2020-09-184

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 23 septembre 2020 à 18 h 20.

Adopté à l'unanimité.

Denis Miousse
Président

Claude Lévesque
Secrétaire